

Le Maire informe l'assemblée que les bureaux de la Mairie sont devenus insuffisants aussi bien pour l'accueil que pour l'exécution du travail administratif.

Il propose :

- de transférer la salle de réunion au sous-sol après l'accord de la Direction des PTT actuellement locataire d'une partie,
- ce transfert nécessitera la mise à la disposition de garages pour les véhicules de service du Bureau de Poste de LUDRES,
- la salle de réunion du rez-de-chaussée sera aménagée en bureaux pour le personnel et l'étage sera réservé aux Maire, Adjointes et réunions de commissions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- compte-tenu de la nécessité absolue de créer de nouveaux bureaux, accepte les modifications proposées,
- désigne M. MARCONNET, architecte DPLG à NANCY (maître d'oeuvre de la construction de la Mairie) pour établir les plans et dossiers nécessaires et autorise le Maire à signer un acte d'engagement avec cet Homme de l'Art,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires pour ces travaux au budget primitif 1976.